

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 6 (1868)
Heft: 46

Artikel: La femme-homme
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179966>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

explication est aujourd'hui acceptée par tous les naturalistes.

D'après cette théorie, tout l'espace compris entre les Alpes et le Jura aurait été recouvert par un immense glacier sur lequel auraient glissé les blocs détachés du massif des Alpes. Au fur et à mesure de la fonte de ce vaste champ de glace, ces blocs se seraient déposés à l'endroit où ils se trouvaient arrêtés, les uns très près, d'autres très loin de leur point de départ.

Cette théorie n'a pas été acceptée immédiatement par les savants de l'Europe. Ce n'est que peu à peu, et à mesure qu'un plus grand nombre d'entre eux sont venus étudier le sol de notre pays, que la vérité s'est fait jour. A ce point de vue, comme sous beaucoup d'autres, notre Suisse est devenue un vaste champ d'exploration scientifique, le rendez-vous des naturalistes de tous pays qui viennent étudier les témoins encore debout d'une époque déjà ancienne.

Mais cette étude est loin d'être terminée et chaque année voit éclore quelque nouveau travail qui vient éclaircir quelque point resté obscur de l'histoire de notre globe. Pendant ce temps, les précieux témoins disparaissent rapidement, les entrepreneurs de routes livrent aux blocs erratiques une guerre acharnée; ils les transforment en boute-roues, en moëllons, en matériaux de construction des chaussées, et, si l'on n'y prend garde, nos neveux auront quelque peine à retrouver la place qu'occupaient ces grosses pierres qui ont tant préoccupé les hommes de la génération qui disparaît.

Dans plusieurs endroits, on a pris des mesures pour assurer la conservation des blocs erratiques, des plus importants du moins. C'est ainsi que dans le canton de Neuchâtel, le Club jurassien s'est donné pour mission de faire déclarer *inviolables* un grand nombre de blocs, et, pour tous les autres, il en a dressé une carte très détaillée, indiquant leur distribution géographique. Les communes de Soleure et de Boudry ont décidé qu'à l'avenir on n'exploiterait aucun de ces blocs situés sur le terrain qui leur appartient. La commune de Lensbourg a refusé les offres avantageuses que lui faisaient des ouvriers italiens et a décidé la conservation d'un magnifique bloc, qui provient des montagnes du canton d'Uri; on a tiré parti de la position pittoresque où il se trouve pour en faire l'ornement d'une promenade publique. Il y a quelques jours, la Municipalité de Lausanne a décidé de conserver un très beau bloc qui se trouve dans la forêt de Vernand; il sera débarrassé des troussailles qui l'entourent, les abords en seront convenablement arrangés et les armes de la ville seront gravées sur ce monument naturel. La forêt de Vernand, qui est déjà aujourd'hui un charmant but de promenade, offrira ainsi un attrait de plus aux Lausannois qui voudront diriger de ce côté leurs petites excursions du dimanche.

D'autres communes du canton de Vaud ont déjà pris des mesures analogues, et c'est afin de les généraliser que le Département des travaux publics s'est adressé à toutes les Municipalités. Il serait bien à souhaiter en effet que, pour une valeur sou-

vent minime, les autorités communales et les particuliers ne sacrifiassent pas des blocs qui ont, comme nous l'avons dit, un immense intérêt scientifique.

La circulaire dont nous parlons s'exprime ainsi :

« S'il existe quelques-uns de ces blocs sur vos propriétés communales, il serait à désirer que vous puissiez conserver les plus remarquables, et, si la chose peut vous convenir, que vous en fissiez don à l'Etat. Quant à ceux qui se trouvent sur les propriétés particulières, rième votre territoire, nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien user de votre influence pour encourager les propriétaires de ces blocs à les conserver, et, s'ils le peuvent sans inconvenient pour eux, à en faire don à l'Etat. Ils deviendraient ainsi une propriété nationale et feraient partie de nos collections scientifiques au même titre que les objets déposés dans les musées cantonaux.

» On placerait au Musée cantonal des échantillons de tous les blocs conservés. Ces échantillons porteront l'indication de leur numéro ou de leur nom, de l'emplacement qu'ils occupent, ainsi que le nom des donateurs ou du propriétaire qui veut bien consentir à leur conservation.

» Pour les blocs que les communes ou les particuliers ne voudraient pas conserver, il serait à désirer que leurs propriétaires consentissent tout au moins à laisser en place un morceau de ces blocs avec un piquet ou jalon indiquant l'emplacement du bloc exploité..... »

Cette circulaire est accompagnée d'un rapport très remarquable intitulé : « Appel aux Suisses pour les engager à conserver les blocs erratiques. » Ce travail, dû à la plume de M. Alphonse Favre de Genève, a été approuvé par la Société helvétique des sciences naturelles. Il est accompagné d'un projet relatif à l'établissement d'une carte des blocs erratiques. Quoi que l'on fasse, il y aura des blocs qui disparaîtront nécessairement, soit parce qu'il s'en trouvera un grand nombre dans la même localité, soit parce que les convenances particulières de leurs propriétaires n'auront pas permis de les conserver. Il sera donc important de posséder une carte générale de la Suisse sur laquelle seront indiqués, soit les blocs existants, soit ceux qui ont déjà disparu. Un grand nombre de personnes se sont déjà mises à l'œuvre pour ce travail dans notre canton, et nul doute que, un peu de bonne volonté et de patriotisme aidant, le canton de Vaud n'aura pas moins fait dans cette question, vraiment nationale, que le gouvernement français, par exemple, qui a décidé la conservation de tous les blocs qui lui ont été signalés dans la vallée de l'Arve par deux savants genevois, MM. Sorret et A. Favre.

S. C.

La femme-homme.

Décidément, la femme prend son vol; elle sort d'un rôle trop effacé jusqu'ici, pour marcher de pair avec l'homme et devenir son égal.

Sur tous les points du globe, la plus belle moitié du genre humain réclame son émancipation. Ce n'est

point seulement cette émancipation qui consiste à faire considérer, chez tous les peuples, la femme comme la digne et respectable compagnie de l'homme, ayant droit à son amour, à ses attentions délicates et à sa protection; non, les filles d'Eve veulent mieux que cela; elles veulent jouir de tous les droits de l'homme-citoyen. Rien de plus juste et de plus naturel.

Mais comme il n'y a pas de droits sans devoirs, la femme qui pourra être avocat, procureur, huissier, professeur et aspirer à la magistrature, devra conséquemment prendre part aux affaires politiques, se mettre à la brèche dans les mouvements populaires et marcher à la frontière quand la patrie sera menacée. — Egalité parfaite entre citoyens et citoyennes.

Il n'en faut plus douter, la société est à la veille d'entrer dans cette nouvelle ère de progrès.

Depuis longtemps déjà, une campagne s'est ouverte en Angleterre pour l'admission des femmes au droit de suffrage, et cette question a trouvé de chauds défenseurs dans le sein du Parlement, où une proposition a été faite, tendant à désigner l'électeur par un mot qui convienne aussi bien aux jupons qu'à la culotte. Il s'agirait de substituer le mot « personne » au mot « homme ».

Dans la circonscription électorale du Kent, trente trois ladies ont été admises à voter dans les élections à la Chambre des communes.

A Genève, il s'est organisé dernièrement un congrès permanent ayant pour objet l'étude des droits de la femme. La question était tellement en vogue dans cette ville il y a quelques semaines et y rencontraient de si nombreux adhérents qu'un Français arrivant à Genève, étonné de voir que tous les journaux consacraient chaque jour une notable partie de leurs colonnes à l'émancipation du beau sexe, s'écrit dans un transport de joie: « Dieu! quel pays de Cocagne, voilà donc la femme élevée ici au rang de la tige masculine. Je vais-t-y rigoler. »

Aussi la première femme que notre joyeux compagnon rencontre en sortant de l'hôtel, il l'accoste et lui dit :

— Bonjour, citoyenne, voulez-vous partager chophine avec moi?

— Monsieur, fit la belle avec un ton superbe, pour qui me prenez-vous?

— Ah! pardon, madame, répartit l'étranger, je vous croyais émancipée et je m'émancipais.

A Stuttgart, a eu lieu, le 17 octobre, une assemblée générale de femmes pour discuter certaines questions relatives à l'état social du sexe.

A Berne, le congrès de la paix a eu ses orateurs féminins.

En Espagne, Isabelle même s'est émancipée. Fatiguée des ennuis de la couronne, elle vient de l'abandonner pour prendre ses ébats et se promener avec sa suite, laissant ainsi son peuple dans le plus grand embarras.

Ainsi donc le rôle de la femme est changé. Dieu avait dit : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul, » et il lui donna une compagne. Celle-ci sera désormais son compagnon.

La femme a bien été créée après l'homme; « tirée de lui, » elle pourrait, à rigueur, être placée en sous-ordre. Mais ce serait de notre part une puérile susceptibilité, une vraie chicane d'allemand, car la femme est notre égale, à une côté près.

Il est vrai que nous ne nous trouvons pas d'accord en cela avec St-Paul, qui, rappelant aux Corinthiens la condition de la femme, disait positivement : « Je veux que vous sachiez que la tête de tout homme c'est Christ; et la tête de la femme c'est l'homme..... car l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme. »

Ces pauvres filles d'Eve, qui pourront, comme nous l'avons dit, devenir avocats, procureurs, professeurs, etc., seront à bien des égards en contradiction avec les Ecritures, car l'apôtre dit encore : « Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de prendre autorité sur l'homme; mais il faut qu'elle soit dans le silence. » Ici, c'est vraiment trop exiger d'elle. Puis, il ajoute : « La femme a été la seconde à naître, et la première à pécher; double raison pour qu'elle se tienne dans la modestie et dans la soumission. »

Ceci nous rappelle en effet que c'est elle qui nous a fait manger la pomme fatale; mais le fait date déjà de si loin, et il faut tant pardonner, au temps où nous vivons!... Ah! si nous voulions l'humilier, nous trouverions dans les auteurs sacrés comme dans les auteurs profanes des arguments en suffisance :

« La femme, a dit Lamennais, est une fleur qui ne donne son parfum qu'à l'ombre. »

Une autorité de la chaire, un des prédicateurs les plus distingués de notre époque et dont l'église protestante honore la mémoire, Adolphe Monod, à peint en quelques traits le rôle de la femme: « Le foyer domestique est son théâtre, la vie domestique est son domaine, l'activité intérieure sa tâche, et ses longs cheveux dont l'apôtre se plaît à la voir enveloppée sont l'emblème de toute une existence cachée et silencieuse au sein de laquelle s'accomplissent le plus fidèlement, le plus honorablement, les premières obligations de son sexe. L'humble sphère que nous assignons à la femme, n'est-ce pas celle pour laquelle tout son être est disposé et comme taillé d'avance? Cette conformatio plus déliée, mais plus frêle, ce battement plus rapide de son cœur, cette sensibilité plus vive de ses nerfs, cette délicatesse de ses organes et jusqu'à cette finesse de ses traits, tout fait d'elle, selon l'expression de St-Pierre, un vase plus fragile, et la rend constitutionnellement impropre aux soins permanents et inflexibles, aux affaires de l'état, aux veilles du cabinet, à tout ce qui donne du renom dans le monde. Ses facultés ne sont ni égales ni inégales à celles de l'homme; elles sont autres, ayant été sagelement adaptées à une autre fin. Les épithètes prises de la vie publique honorent l'homme, mais flétrissent la femme à des degrés divers. Essayez de dire une femme savante, une grande femme, une femme d'affaires, une femme d'état — autant parler d'un homme de ménage! »

Les genevoises en culottes le prennent sur un tout autre ton ; elles ne se laissent point prendre à ces beaux discours. Voici en quels termes elles ont tranché la question dans une récente réunion : « La femme rendue libre par sa participation à la gestion des affaires publiques, par l'égalité à l'homme dans les travaux divers et dans l'instruction, élèvera l'esprit humain, car l'homme tient autant de sa mère que de son père. Ceux qui veulent exclure la femme de l'atelier, qui veulent la maintenir à l'état de servante dans le ménage, qui veulent lui tracer une règle de conduite, ne sont que des autoritaires ; ces gens-là, avec de grands mots creux et sonores, n'ont qu'une idée : abrûrir les peuples et les exploiter. »

Il faut nécessairement s'incliner devant des affirmations aussi concluantes, aussi nettement posées, et laisser aller nos innocentes sœurs au grand courant des idées nouvelles. Beaucoup de gens regretteront, sans doute, de voir ces sensibles et aimables créatures prendre des allures aussi cavalières ; beaucoup craignent de voir nos belles vaudoises, dont la patrie morale est, selon M. Rodolphe Rey, sur les bords du lac de Génézareth, passer au camp des émancipées et ternir à jamais la belle page que l'auteur de *Genève et les rives du Léman* leur a consacrée dans cet intéressant ouvrage :

« Dans le canton de Vaud, dit-il, les femmes sont admirables. On ne saurait trop louer leur dévouement comme filles, épouses, mères ; sobres, chastes, économies, simples dans leur ajustement, vivant dans la retraite, elles se sacrifient au bien de la famille et s'efforcent de soustraire les enfants aux dérèglements paternels. Ce sont elles qui ont le dépôt des nobles traditions et des sentiments élevés et purs. Il y a longtemps que les voyageurs ont signalé la distinction morale des femmes suisses.

La lutte des femmes contre le matérialisme des hommes forme le côté dramatique de la vie vaudoise. Ce duel se poursuit à tous les degrés de l'échelle sociale, dans l'échoppe de l'artisan comme sous les lambris du château ; il se retrouve entre la fille et le père, la sœur et le frère, l'épouse et le mari, la mère et le fils. Qui redira lesangoisses intérieures, les dégoûts, les découragements qui travaillent ces tendres âmes de femmes. A leurs yeux, toute la vérité se trouve contenue dans les enseignements évangéliques ; leur patrie morale est sur les bords du lac de Génézareth et sur le mont des Oliviers ; à deux mille ans de distance, elles vivent sur les enseignements hébraïques, en répétent les similitudes, se nourrissent de ses maximes. »

Vraiment, nous n'aurions jamais pensé que les Vaudoises possédaient de si précieuses qualités et que nous autres hommes nous fussions si peu dignes d'intérêt.

Mais après un tableau si flatteur pour les filles du bleu Léman, on comprend que quelques retardataires, que ceux qui ne comprennent pas encore leur époque s'effrayent à l'idée de l'émancipation de leurs chères esclaves, jusqu'ici si soumises, si ver-

tueuses, si saintement cloîtrées au foyer domestique. On comprend qu'ils préfèrent redire avec le poète :

Que j'aime à contempler cette mère adorée,
De rejetons charmants avec grâce entourée !
L'un assiége son front, d'autres pressent sa main ;
Tandis que le plus jeune étendu sur son sein,
Sans bruit, cherchant la place où son amour aspire,
Gravit jusqu'à la bouche où l'appelle un sourire.
Mais par l'heure averti, moins que par son amour,
Leur père impatient est déjà de retour.
Il entre... Quelle image ! Et quel moment de fête !
Immobile et charmé, sur le seuil il s'arrête.
Ne respirant qu'à peine, en silence il jouit ;
Sous son feutre à longs bords son front s'épanouit ;
Dans ses yeux paternels, la joie éclate et brille,
Et du fond de son âme il bénit sa famille.

Mais ne nous laissons point attendrir par cette morale et cette poésie des autres fois, qui ne sont propres qu'à entraver les saines réformes. Puisque les femmes veulent s'émanciper et que c'est leur droit, nous leur dirons : Mesdames mettez nos culottes, chaussez nos bottes, endossez nos paletots, fumez nos Grandson, faites-vous médecines, ministresses, avocates, huissières, députées, etc., partagez toutes ces faveurs qui furent trop longtemps l'apanage du sexe fort.

Il y aura bien par-ci par-là quelques scènes comiques, mais auxquelles on s'habituerà bientôt. Ainsi, par exemple, lorsqu'un gros débiteur sera appréhendé au corps par un huissier, jadis femme de chambre ou cuisinière, il est très probable qu'en cas de résistance, il se produise entre la saisissante et le saisi, de singuliers tiraillements. Il est bien probable aussi que la femme, prenant part aux brigues électorales, aux assemblées populaires, on entende quelquefois crier dans la foule : « On me pince. — On m'écrase ma crinoline. — On m'a pris ma broche. — On me casse mon peigne, etc., etc. ; » mais la civilisation adoucissant de plus en plus nos mœurs, ne tardera pas à faire disparaître tous ces petits mécomptes.

La femme ne veut donc point rester en arrière de son siècle ; elle veut marcher et suivre le cours rapide du progrès.

La locomotive marche elle aussi, mais elle déraille quelquefois.

L. M.

Tout le monde a ouï parler du célèbre Venel, d'Orbe : il était de son vivant officier d'artillerie. Dans un camp sur territoire bernois, il devait passer l'Aar avec sa compagnie ; et, comme il n'y avait pas de pont à l'endroit où le passage devait s'effectuer, l'on se servit de bateaux. Celui sur lequel Venel se trouvait était surchargé et menaçait d'être submergé. Un sergent, en faisant observer à Venel le danger que courrait l'embarcation, ajouta : « Ce sont ces diables de sacs qui pèsent tant. » — C'est juste, répond Venel, et frappé soudain d'une idée lumineuse, il commande : *Garde à vous ! sacs au dos !* — La troupe obéit promptement ; mais, à la grande surprise de l'officier, le bateau ne s'était pas relevé. Immédiatement sa surprise se changea en un franc rire, qui se communiqua à toute la troupe dès que l'on commenta l'ordre de Venel. Pendant ce temps le bateau avait touché terre.

J. L.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.